

Le 14 juin 2021

‘Par système de dépôt électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-4008-2017, étape C**
Demande d'Énergir concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable

Chère Consoeur,

Le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) dépose par la présente une demande de paiement de frais en lien avec sa participation à l'étape C du présent dossier ainsi qu'aux audiences portant sur la demande de fixation provisoire d'un tarif GNR applicable à compter du 1^{er} octobre 2020 et l'application rétroactive du tarif GNR provisoire. Les frais réclamés incluent donc les heures de préparation et d'audience en lien avec le présent dossier s'échelonnant du 13 juillet 2020 au 21 mai 2021.

Lors de la préparation du budget de participation relatif à l'étape C, déposé le 28 août 2020, le GRAME n'avait pas inclus les frais relatifs à l'examen de la demande de tarif GNR provisoire, considérant qu'il s'agissait d'une demande distincte de celle relative à l'étape C. De plus, tel qu'indiqué dans le budget de participation, les heures relatives à la préparation et à la participation aux audiences portant sur l'étape C n'avaient pas été incluses :

«Le GRAME indiquera ses heures réelles d'audiences lors de la demande de remboursement de frais, considérant que le nombre de jours d'audiences n'a pas encore été déterminé par la Régie.»¹

¹ C-GRAME-0056

En conséquence, le total de la demande de frais ci-jointe est supérieur à celui du budget prévisionnel relatif à l'étape C. Néanmoins, le GRAME soumet que ces frais sont raisonnables et représentent le temps réellement investi afin de présenter ses recommandations en lien avec les différents enjeux soulevés par les demandes d'Énergir et de répondre adéquatement aux demandes de la Régie.

En ce qui concerne la demande d'approbation d'un tarif GNR provisoire applicable à compter du 1^{er} octobre 2020 et son application rétroactive, la demande de frais ci-jointe inclut des heures pour la participation de ses représentants aux audiences du 30 septembre 2020, du 1^{er} et du 19 octobre 2020, du 23 et du 26 novembre 2020 ainsi que du 4 décembre 2020. Cette demande inclut également les heures de préparation pour le dépôt de commentaires relatifs aux options de traitement procédural envisagées pour le tarif GNR provisoire², des commentaires portant sur la demande de fixation provisoire du tarif GNR provisoire³, ainsi que des plans d'argumentation portant sur l'application rétroactive du tarif GNR provisoire⁴.

En ce qui concerne l'étape C, la demande de frais ci-jointe inclut des heures pour la participation de ses représentants aux audiences du 26, 27, 28, 29 et 30 avril 2021, ainsi que du 13 et 14 mai 2021. La demande inclut également les heures de préparation pour l'examen de la demande d'Énergir relative à l'étape C, la rédaction de commentaires portant sur la proposition d'Énergir de soustraire l'étape D du présent dossier⁵, la participation de son analyste à la séance de travail du 4 novembre 2020, la préparation de la demande de renseignements no. 1 adressée à Énergir⁶, la préparation et la rédaction de la preuve⁷ et de la présentation du GRAME⁸ ainsi que de son argumentation finale⁹.

Le GRAME soumet que ses représentations ont été ciblées sur les enjeux en lien avec son intérêt pour les différentes demandes d'Énergir portant sur sa demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de GNR soumises au présent dossier durant la période du 13 juillet 2020 au 21 mai 2021.

Pour ces raisons, le GRAME demande respectueusement à la Régie de lui octroyer le remboursement des frais présentés dans sa demande.

² C-GRAME-0052

³ C-GRAME-0053

⁴ C-GRAME-0060, C-GRAME-0064 et C-GRAME-0069

⁵ C-GRAME-0071

⁶ C-GRAME-0073

⁷ C-GRAME-0077

⁸ C-GRAME-0081

⁹ C-GRAME-0084

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘
Avocate / Lawyer

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agr er, Me Dubois, l'expression de nos salutations distingu es.

(S) Genevi ve Paquet

Genevi ve Paquet, avocate

cc. Me Philip Thibodeau pour  nergir